



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/297
22 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante-deuxième session
Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance
pour le développement durable de l'Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 49/21 I et 50/58 B de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1994 et 12 décembre 1995 respectivement. Il rend compte des activités de coopération internationale relevant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), exécutées entre juillet 1995 et juillet 1997 pour aider les pays d'Amérique centrale à mettre en oeuvre un nouveau programme de développement durable dans la région.

2. Dans sa résolution 49/21 I, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre un nouveau programme de coopération internationale pour l'Amérique centrale, qui soit conforme aux priorités énoncées dans la Déclaration d'engagements adoptée par le Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, ainsi qu'à l'Alliance pour le développement durable. L'Assemblée a appuyé l'action des gouvernements des États d'Amérique centrale qui cherchaient, conformément à leurs engagements, à atténuer la pauvreté extrême et à promouvoir le développement humain durable, et elle leur a demandé instamment de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre des politiques et programmes appropriés à cet effet. Elle a de surcroît souligné qu'il importait que la communauté internationale appuie ces efforts et a prié les organismes des Nations Unies, et en particulier le PNUD de continuer de fournir l'appui nécessaire et de

* A/52/150 et Corr.1.

mobiliser des ressources pour la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie de développement de l'Amérique centrale.

3. Dans sa résolution 50/58 B (1995), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'appuyer et de consolider le nouveau programme de coopération et d'assistance internationale en faveur de l'Amérique centrale et a réaffirmé la nécessité de poursuivre ces efforts, car "seule la solution des problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques, qui sont la cause des tensions et conflits dont souffre la société, permettra de sauvegarder les acquis et de garantir une paix ferme et durable en Amérique centrale".

4. Le présent rapport concerne l'isthme centraméricain – Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama – mais certaines régions du sud du Mexique, où ont lieu des activités en faveur de populations réfugiées, y sont aussi mentionnées.

II. LE CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE

5. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la croissance économique de l'Amérique centrale s'est fortement ralentie en 1996, sous l'effet conjugué de différents facteurs : impact des mesures prises par la plupart des pays pour maîtriser les dérèglements économiques qui se sont accentués en 1995, conditions climatiques défavorables (qui ont nui à la production de base) et chute des cours internationaux des principaux produits d'exportation. Le produit intérieur brut a augmenté de 2,3 % en moyenne seulement au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, de 2,5 % au Panama et de 2,4 % au Belize. L'activité économique a donc été plus faible qu'en 1995 : les cinq pays affichaient alors un taux de 4,4 %, le Panama ayant pour sa part enregistré un taux d'expansion modeste (1,8 %) et le Belize un taux de croissance de 3,8 %. Le PIB par habitant a stagné en 1996, sauf au Nicaragua où cet agrégat a augmenté pour la deuxième année consécutive. D'une manière générale, la fragilisation de l'activité économique (surtout dans l'industrie du bâtiment) s'est traduite par une augmentation du chômage urbain dans la plupart des pays concernés. À cela se sont ajoutées les difficultés que l'insuffisance de la production de céréales de base a entraînées dans le secteur agricole.

6. S'agissant du commerce extérieur, de brusques changements se sont produits dans certains secteurs clefs des économies de la région. Le rythme des exportations de marchandises s'est fortement ralenti, bien que d'autres recettes importantes (provenant des rapatriements de salaires, du tourisme et des activités manufacturières) aient continué d'augmenter régulièrement. Les recettes issues des exportations de café ont chuté après avoir atteint un niveau record en 1995 du fait de la prévalence de cours sans précédent depuis le milieu de l'année antérieure. La faiblesse des cours internationaux et les mauvaises conditions climatiques ont nui à la production bananière, qui a également souffert des difficultés d'accès aux marchés de l'Union européenne (UE). En juillet 1996, l'ouragan César – le troisième de l'année – a traversé l'isthme centraméricain et le territoire nicaraguayen mais les fortes précipitations et les inondations qu'il a provoquées ont surtout affecté le Costa Rica. La hausse sensible du cours international du pétrole a de surcroît eu un impact négatif sur le commerce extérieur.

7. La contraction de la demande nationale dans la majorité des pays a entraîné un ralentissement des importations et, partant, un déficit de la balance des transactions courantes par rapport à l'année précédente. Ces tendances ont également freiné l'expansion rapide des échanges commerciaux intrazonaux.

8. Les mesures prises pour réduire le déficit budgétaire et limiter la masse monétaire de façon à corriger les déséquilibres macro-économiques ont eu de lourdes conséquences sur l'évolution de l'activité économique de la région. La plupart des pays ont augmenté leurs recettes fiscales au moyen de réformes amorcées au cours des deux années précédentes, entre autres mesures. Au Costa Rica, les déséquilibres budgétaires de 1994 et 1995 ont justifié l'adoption d'une politique d'austérité monétaire et budgétaire, et ces mesures ont paralysé davantage l'activité économique. Les restrictions ont été moins sévères en El Salvador, au Honduras et au Guatemala; le Nicaragua, sans renoncer à sa politique d'austérité monétaire, a réussi à maintenir la tendance à la croissance, et le Belize a poursuivi sa politique d'encadrement des dépenses publiques. Le Panama a quant à lui continué de s'employer à stabiliser et assainir la situation financière.

9. Ces mesures ont eu plusieurs effets positifs – outre la maîtrise progressive du déficit budgétaire –, notamment une tendance à la baisse de l'inflation dans la région, bien que l'augmentation considérable des cours internationaux du pétrole ait entraîné une hausse du coût de l'énergie, et que la pénurie ait conduit à l'augmentation du prix des céréales de base. Le cas le plus frappant a été celui du Costa Rica, où l'inflation a été réduite de moitié malgré la baisse de régime de l'activité économique. Les pays qui ont affiché les plus faibles indices d'augmentation des prix à la consommation (compte tenu des variations observées de décembre à décembre) sont le Panama (2,3 %), le Belize (3,1 %) et El Salvador (7,4 %).

10. Les cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) ont certes continué d'adopter des politiques communes concertées (réduction des tarifs douaniers par exemple) mais la conjoncture économique défavorable fait apparaître des disparités dans certains domaines. Ainsi, les fluctuations des taux de change réels à l'intérieur de la région ont, entre autres effets, contribué à aggraver les difficultés d'approvisionnement en céréales en 1996, du fait que l'on favorisait l'exportation de la production nationale vers les pays voisins. Ces pays ont de plus suivi des politiques fiscales différentes.

11. En dépit des problèmes que l'on vient d'exposer, le bilan a été très positif à d'autres égards, en particulier en ce qui concerne les négociations relatives à la dette extérieure. Le Nicaragua a obtenu une importante remise de dette. L'accord de libre-échange conclu entre le Costa Rica et le Mexique est entré en vigueur et les autres gouvernements ont repris les négociations commerciales avec le Mexique et d'autres pays en vue de signer des accords similaires. La situation s'est beaucoup améliorée au Panama après la conclusion des négociations sur le rééchelonnement de la dette extérieure, dans le cadre du plan Brady, grâce auquel le pays peut accéder aux marchés financiers internationaux privés, après 12 ans d'inactivité. Par ailleurs, l'ouverture commerciale s'est confirmée avec la signature du protocole d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Ces phénomènes se sont produits dans le

contexte de la dévolution d'une grande partie de la zone du canal de Panama, processus qui s'achèvera à la fin de 1999. Du point de vue politique, il convient de rappeler la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement élu du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, qui a mis un terme à plus de trois décennies de conflit armé dans le pays. De même, l'élection présidentielle organisée au Nicaragua a confirmé la consolidation des institutions politiques nationales.

12. Les perspectives qui s'offrent à la région en 1997 semblent annoncer une légère amélioration de la croissance économique. Le niveau d'activité devrait augmenter au Costa Rica et les mesures d'incitation adoptées au second semestre de 1996 devraient redonner de l'élan à l'économie d'El Salvador. Les pays en question continuent de mener des politiques budgétaires et monétaires prudentes, pour réduire le déficit budgétaire et continuer de lutter contre l'inflation. Le cours international du café a fortement augmenté pendant le premier semestre 1997, les cours du pétrole ont diminué et l'on s'attend à une reprise des exportations de bananes.

III. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

13. En réponse à la demande des gouvernements des pays centraméricains présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, le PNUD a lancé en 1996 un nouveau programme de coopération sous-régionale en Amérique centrale. Ce programme avait été formulé l'année précédente, à la suite des consultations pertinentes avec les autorités gouvernementales et les organisations de la société civile centraméricaine, les gouvernements et les organismes coopérants, ainsi que d'autres activités préparatoires. Le programme était conçu de manière à répondre aux priorités définies et aux engagements pris par les présidents des pays d'Amérique centrale durant leurs réunions au sommet, notamment celle de Guácimo (Costa Rica), celle consacrée au développement durable à Managua, la Conférence internationale sur la paix et le développement tenue à Tegucigalpa, qui toutes ont eu lieu en 1994, ainsi que la réunion au sommet de San Salvador tenue en mars 1995. Le programme reflète également les engagements pris par les participants dans le cadre de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale qui concernent l'aide apportée aux populations déracinées et la lutte contre la pauvreté absolue et l'exclusion sociale.

14. Le nouveau programme sous-régional porte essentiellement sur trois domaines d'action : paix et conduite des affaires publiques; développement économique et social et développement durable du milieu. Pour le premier exercice triennal, le programme a disposé de ressources d'un montant total de 22 millions de dollars, dont les ressources propres du PNUD et les ressources additionnelles mobilisées auprès d'autres donateurs. Le PNUD s'est engagé à affecter un montant annuel de 3 millions de dollars en tant que capital d'amorçage. En automne 1995 a été créé un fonds d'affectation spéciale PNUD/Gouvernement espagnol dans le domaine de la conduite des affaires publiques grâce à une donation initiale de l'Espagne d'un montant de 11 millions de dollars pour 1996/97. Un autre fonds fiduciaire PNUD/Gouvernement italien a été créé, l'Italie faisant une donation de 2,4 millions de dollars à titre de première contribution pour un programme dans le domaine du développement humain au niveau local. De nouvelles contributions sont attendues des pays donateurs durant la période considérée. En particulier, le Gouvernement espagnol a déjà accordé des

ressources additionnelles d'un montant de 4 millions de dollars. Il convient de signaler que les ressources mentionnées s'ajoutent à des apports considérables d'autre origine destinés aux programmes nationaux du PNUD, et qui émanent notamment des Gouvernements suédois et norvégien. Les contributions de ces derniers ont joué un rôle décisif dans l'action des Nations Unies en faveur des processus de paix et de la consolidation de la démocratie en Amérique centrale, notamment les apports directs destinés à améliorer la capacité analytique et opérationnelle des bureaux de pays du PNUD au Nicaragua, en El Salvador et au Guatemala et, plus récemment, au Honduras.

IV. PAIX ET CONDUITE DES AFFAIRES PUBLIQUES

A. Appui aux processus de concertation et d'instauration du consensus

15. Le sous-programme vise à consolider la paix dans le contexte de démocraties viables, facilitant l'application des accords de paix et de réconciliation nationale, la réforme des institutions démocratiques et la formation de consensus sur les problèmes du développement humain durable en Amérique centrale avec la participation de la société civile.

16. Le PNUD a appuyé les efforts conjoints des gouvernements des pays centraméricains déployés dans le cadre des sommets présidentiels et des institutions régionales responsables de la gestion et des processus concernant l'ALIDES et l'intégration régionale. En particulier, dans le contexte du Fonds d'affectation spéciale PNUD/Gouvernement espagnol, on prête actuellement assistance aux efforts de simplification et de réforme du système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), qui répondent à la décision prise en ce sens par les présidents. Cette réforme, entreprise dans le cadre d'un projet conjoint de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la CEPALC, comporte la mise à jour, la modernisation et le renforcement du SICA et de son secrétariat général, la rénovation de sa structure juridique et l'orientation de son action au service de l'ordre du jour régional de développement durable.

17. En liaison avec les objectifs mentionnés, le PNUD mène des activités destinées à renforcer les organisations régionales de la société civile et à faciliter leur participation dans le contexte de l'ALIDES. Il convient de rappeler que les organisations de la société civile organisées au niveau régional ont participé aux engagements de l'ALIDES pris en 1994 à Tegucigalpa. Des organisations comme le Comité centraméricain de coordination interinstitutionnelle (CACI) et l'Initiative civile pour l'intégration centraméricaine (ICIC) ont reçu un appui et ont participé à des forums de concertation et de formation d'un consensus sur les objectifs et les propositions d'action concrètes liés au processus de l'ALIDES.

18. La promotion de lieux de dialogue a permis de s'assurer la participation d'un large éventail d'organisations de la société civile centraméricaine – jeunes chefs d'entreprise, organisations paysannes, mouvement coopératif. Il faut ici faire une place spéciale aux actions en faveur de l'égalité des sexes, suite au Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995. On dispose d'un système d'information produit par un projet sous-régional du PNUD qui, depuis 1993, a prêté appui aux

pays centraméricains et aux organisations de femmes dans le processus préparatoire de la Conférence. Le système facilite la conception de programmes et de projets et la promotion d'actions de renforcement de la paix, de la démocratisation et du développement humain dans la perspective de l'égalité des sexes. Dans ce contexte, le PNUD a prêté appui aux activités mises en route par le Forum régional des femmes pour l'intégration de l'Amérique centrale et facilité la tenue de réunions nationales de diverses organisations actives dans le domaine de la promotion de la femme.

19. Le projet intitulé l'"État de la région" est une autre initiative qui contribue sensiblement aux processus de concertation démocratique au lendemain des conflits en Amérique centrale. En préparant, publiant et diffusant des rapports, le projet fournit aux représentants de la société civile, une information opportune, véridique et complète sur la situation de leur pays et sur l'intégration régionale, leur permettant ainsi d'améliorer leur capacité et la qualité de leur participation. Le projet est financé grâce à une subvention de 1 million de dollars du PNUD et de 450 000 dollars de l'Union européenne, ainsi que par des apports locaux d'un montant de 1,3 million de dollars. Ce projet se base sur l'expérience réussie du rapport sur l'"état de la nation", qui est en cours d'établissement au Costa Rica grâce à une large participation du corps civique.

20. Dans l'ensemble des activités destinées à renforcer la conduite des affaires publiques, les partis politiques ont également reçu une place prioritaire. Un projet régional du PNUD, mené de concert avec les programmes nationaux d'El Salvador et du Panama et bénéficiant de la participation du Centre d'instruction et de promotion électorales de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, a organisé des ateliers sous-régionaux de renforcement des partis politiques d'Amérique centrale. Au cours de ces réunions, les représentants des partis ont débattu des problèmes qui touchent les systèmes politiques et leur fonctionnement, ainsi que des propositions et recommandations concernant le rôle que les partis devraient jouer pour améliorer la conduite des affaires publiques dans la région. Durant les réunions, ont été annoncés les résultats de l'enquête "Baromètre centraméricain", encouragée par le PNUD, qui porte sur les perceptions, opinions et attentes de la population concernant les problèmes de la conduite des affaires publiques dans l'isthme centraméricain. Diverses publications font partie des activités prévues pour donner suite à ce processus.

21. Outre les activités au niveau sous-régional, le PNUD a continué d'appuyer les processus de paix et d'instauration de consensus dans chaque pays. Au Nicaragua, par exemple, le Fonds fiduciaire PNUD/Espagne a exécuté un projet destiné à faciliter le transfert de pouvoirs et de fonctions des gouvernements locaux après les élections d'octobre 1996, l'instauration du consensus sur les priorités, l'amélioration des capacités des candidats et fonctionnaires. Au Guatemala, on connaît les efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies, de concert avec la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala, pour appuyer le processus de négociations et le dialogue avec divers secteurs de la société guatémaltèque, qui a débouché sur la signature définitive des Accords de paix en décembre 1996. Au Honduras, le PNUD a coopéré avec le Forum de la convergence nationale. Au Panama, le Programme national du PNUD a soutenu le dialogue entre le Gouvernement, les

partis politiques et les dirigeants de la société civile, qui a débouché sur des accords concernant l'avenir des terres de la Zone du canal. Au Costa Rica, le PNUD a soutenu des activités de réflexion sur les politiques économiques et le développement humain, avec la participation de l'Union des chambres de commerce et de l'entreprise privée et de dirigeants de la société civile représentant les paysans, les coopérateurs, les syndicats, les moyens de communication, les universitaires et les femmes.

B. Renforcement des institutions démocratiques

22. En ce qui concerne également la conduite des affaires publiques, le PNUD contribue à la promotion de l'exercice des droits de l'homme et à l'instauration de l'état de droit dans la région de l'Amérique centrale par des programmes de soutien à la réforme des institutions judiciaires, au renforcement de la sécurité, au Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme, à l'amélioration du fonctionnement de l'État, par la réforme de la fiscalité et la décentralisation.

23. S'agissant de la justice, le PNUD a coopéré en particulier à l'exécution du projet national d'appui à la justice locale au Nicaragua, qui a bénéficié d'un financement du Gouvernement suédois. Le programme a permis d'aménager des "palais de justice" dans près d'une centaine de municipalités du pays, et de renforcer ainsi l'importance de la justice. Les juges de première instance affectés à ces municipalités ont reçu une formation dans le cadre du programme. En El Salvador, le PNUD finance avec le Gouvernement espagnol l'exécution de deux projets d'appui, l'un au Service public de défense pénale et l'autre à l'initiation du public au fonctionnement de la justice. Dans le premier cas, l'objectif est notamment de former des procureurs chargés de la défense des droits de l'homme en vue de renforcer la capacité de ce système. Dans le deuxième cas, le projet vise à faire connaître les nouvelles normes juridiques pénales concernant la famille, les mineurs et le système pénitentiaire ainsi que les dispositions des traités internationaux en vigueur, en particulier en matière de droits de l'homme. Le Guatemala bénéficie également d'un appui pour le renforcement du Service de défense pénale et pour l'accélération du processus de notifications judiciaires. On pourra ainsi former et affecter de nouveaux procureurs et réduire, grâce à des mécanismes efficaces de suivi et de contrôle, le nombre d'affaires en instance. Le projet concernant l'administration de la justice tend à consolider l'état de droit et le processus de paix, par la modernisation de ce secteur, en fournissant un appui à la Cour suprême et à la Commission pour le renforcement de la justice. Au Honduras, dans le cadre du projet touchant la consolidation de l'état de droit, la mise en place de mécanismes doit permettre de réduire le nombre de détenus et d'améliorer le suivi des affaires, de renforcer le Bureau du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme afin de faciliter l'application des dispositions relatives aux infractions mineures et d'exécuter un projet pilote concernant le système pénitentiaire. Le Panama a entrepris un important projet de réforme pénitentiaire et de réadaptation des détenus et des mesures spéciales sont prévues pour améliorer les conditions d'incarcération des personnes coupables d'infractions mineures. La mise sur pied d'un projet régional de formation de juges et de procureurs dans tous les pays d'Amérique centrale doit permettre d'améliorer la formation de ce personnel. Le nombre total de juges et de

procureurs ainsi formés dans le cadre de programmes exécutés dans la région ou en Espagne sera de 1 800.

24. La population de la région a estimé que la priorité devait être donnée au renforcement de la sécurité. En El Salvador, au cours des deux dernières années, on a accru l'appui fourni à l'Académie nationale de sécurité publique et à la police civile grâce aux généreuses contributions versées par les Gouvernements danois, norvégien et suédois. Un projet a été mis sur pied récemment en vue de renforcer le Conseil national de sécurité publique, de manière à lui permettre d'appliquer une politique uniforme et de coordonner le fonctionnement des institutions compétentes. Le PNUD et l'Espagne financent la fourniture d'une assistance technique pour l'incorporation de la police militaire à la police civile, conformément à l'une des dispositions des accords de paix. Au Nicaragua, on s'emploie à développer les capacités de la police en organisant des cours spécialisés dans le cadre d'un projet et en renforçant le plan relatif à la sécurité nationale. Un autre projet vise à contribuer, par diverses techniques, au développement de la médecine légale et au renforcement de la Cour suprême de justice. Au Panama, l'aide fournie à la police consiste à améliorer la formation en matière de droits de l'homme et d'enquêtes ainsi que son fonctionnement général de manière à assurer une meilleure protection à la population. Au Honduras, on élabore actuellement un projet d'assistance pour la constitution d'une police nationale civile; la nouvelle législation prévoit en effet le transfert des fonctions de la police militaire à une police civile.

25. En ce qui concerne la fiscalité, le projet de réforme de l'administration des finances au Costa Rica vise à améliorer la gestion de cette importante fonction de l'État. Au Guatemala, on s'emploie à moderniser l'administration fiscale conformément aux dispositions des Accords de paix.

26. Autre question fondamentale concernant la paix et la conduite des affaires publiques : l'appui fourni à la réinsertion sociale des anciens combattants, démobilisés et invalides, dont la protection est expressément prévue dans les Accords de paix. Outre les programmes en cours d'exécution au Nicaragua et en El Salvador, il importe de mentionner la rapidité avec laquelle le PNUD et d'autres organismes ont assuré la démobilisation des anciens combattants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque au début de 1997. C'est grâce au versement ponctuel d'une contribution de près de 6 millions de dollars provenant des Gouvernements norvégien et suédois et à la coordination efficace avec d'autres organismes du système des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), que la démobilisation, cruciale pour la crédibilité du processus de paix, a pu être menée à bien.

27. S'agissant du Guatemala, des programmes visant à réinstaller les populations déracinées et à préserver l'identité et les droits des populations autochtones, établis conformément aux dispositions des Accords de paix, sont en cours d'exécution. Pour le premier de ces programmes, le PNUD a développé la portée de ses opérations, grâce au versement d'une contribution de 3,5 millions de dollars du Gouvernement danois, complétées par d'autres programmes et ressources pour le deuxième programme, l'accent est mis sur les réformes juridiques ayant trait aux droits des populations autochtones et à la promotion

de leur culture. Dans les deux cas, la situation des femmes fait l'objet d'une attention particulière.

V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A. Développement humain durable au niveau local

28. Le programme pour la promotion du développement humain durable au niveau local en Amérique centrale a été formulé comme suite à la Déclaration d'engagements en faveur des populations affectées par le déracinement, les conflits et l'extrême pauvreté, dans le cadre de la consolidation de la paix en Amérique centrale, adoptée à la dernière réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, tenue à Mexico en juin 1994, et au succès du programme en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés d'Amérique centrale (1990-1995). L'objet de ce programme régional est de concrétiser l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale et les engagements pris par les gouvernements des pays de la région, les organismes du système des Nations Unies et la communauté internationale au Sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, tendant à adopter des stratégies intégrées pour combattre la pauvreté dans les régions de ces pays où les taux de pauvreté et de dégradation de l'environnement sont les plus élevés. Les objectifs du Programme sont les suivants :

a) Instaurer un consensus aux niveaux régional, national et local, parmi les principaux protagonistes (administration, société civile, communauté des coopérants et organismes des Nations Unies) sur des objectifs et des mesures visant à assurer un développement humain durable;

b) Renforcer la capacité technique des programmes et promouvoir l'action conjointe du système des Nations Unies au service de cette stratégie;

c) Consolider le processus de développement local en cours;

d) Diffuser les résultats de ces expériences.

29. Dans chacune des zones jugées prioritaires par les gouvernements, on utilise des méthodes déjà éprouvées pour appuyer les processus de décentralisation et de modernisation de l'État, renforcer les instances locales par l'intermédiaire de conseils de développement communautaires, municipaux et départementaux et en renforçant la capacité desdites instances à formuler et à exécuter des plans de développement local, à créer des systèmes de production, à développer l'octroi de crédits et l'emploi, à améliorer les services de santé et d'enseignement ainsi que la gestion de l'environnement.

30. Pour les activités de portée régionale, le Programme dispose d'un montant total de 3 424 000 dollars des États-Unis, dont une somme de 2 424 000 dollars des États-Unis versée par le Gouvernement italien au Fonds d'affectation spéciale établi par le PNUD et le Gouvernement italien pour le développement social durable, la paix et l'appui à des pays particuliers et 1 million de dollars versés par le PNUD. Ces ressources permettent de fournir un appui pour les sous-programmes nationaux exécutés au Belize, au Costa Rica, en El Salvador,

au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama; et chacun de ces programmes disposent d'un financement provenant de diverses sources. Ces sous-programmes sont exécutés par divers organismes des Nations Unies, le PNUD pour l'exécution technique, le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exécution générale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organismes tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), les Volontaires des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organisations y participent activement.

31. C'est à la suite d'une vaste concertation visant à dégager un consensus que le programme a été élaboré et mis à exécution. Tous les gouvernements et bureaux du PNUD, les organismes du système des Nations Unies (Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS), OIT, UNICEF, FAO, OMS/OPS, HCR, et les organismes locaux (Réseau centraméricain d'organismes de développement économique local et comités de développement départementaux) ont examiné le programme. Il a été adopté le 29 novembre 1996 au Nicaragua par le Conseil d'intégration sociale.

32. Au cours du premier semestre de 1997, l'exécution du programme a progressé. On a constitué des équipes techniques au niveau régional et dans chaque pays, on a arrêté les méthodes et systèmes à utiliser et élaboré les plans opérationnels. Ces plans ont fait l'objet d'une large concertation et de négociations avec tous les acteurs qui participent au développement des zones d'intervention. Le siège du programme est situé au Guatemala. Au Belize, on met actuellement au point le cadre institutionnel du sous-programme, la constitution d'un Conseil national et de conseils de développement de district ayant été suggérée au Premier Ministre. Au Costa Rica, le programme fait partie intégrante de la politique de décentralisation du pays; la constitution d'un comité de coopération représentatif et la mise au point du mode de fonctionnement sont en bonne voie; l'objectif est de suivre le modèle de développement utilisé dans d'autres régions du pays, en particulier dans le nord. Au Guatemala, le programme relève du Secrétaire général à la planification et est exécuté dans trois départements jugés prioritaires par le Gouvernement dans le cadre de l'application des accords de paix. La BID, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et des organismes bilatéraux sont au nombre des bailleurs de fonds. Au Honduras, le programme relève du Secrétariat technique de la coopération et comporte trois projets visant à promouvoir le développement local dans de nouvelles zones, outre San Marcos de Ocotepeque, Intibucá y Copán. Au Nicaragua, la zone nord du pays a été jugée prioritaire. Le Panama a été inclus récemment dans le programme, qui relève du Cabinet des affaires sociales. Des initiatives intéressantes ont été proposées dans le cadre du Programme pour les zones urbaines pour le XXI^e siècle (Programa Municipio Siglo XXI), des décisions touchant la décentralisation et du programme que le PNUD exécute dans le pays.

B. Développement agricole

33. Le projet d'assistance technique pour le développement agricole de l'Amérique centrale (RUTA III) a été mis en oeuvre entre avril 1994 et le

premier semestre de 1997, et à la suite d'une évaluation à moyen terme dont les résultats ont été très encourageants, l'exécution d'une nouvelle phase qui permettra de poursuivre les activités du 1er juillet 1997 jusqu'en l'an 2000 a été approuvée. Il s'agit d'un projet du PNUD exécuté par la Banque mondiale et financé à hauteur de 5,1 millions de dollars par différentes sources – le PNUD, le Fonds d'affectation spéciale établi par le Gouvernement japonais et la Banque mondiale, la BID, le FIDA, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), la FAO et le Gouvernement norvégien – ainsi que par des contributions en espèces d'origine nationale. Ce projet a pour objet d'aider les pays d'Amérique centrale à élaborer et exécuter leurs politiques et programmes de modernisation de l'agriculture et de réforme des institutions et du secteur rural pour consolider le processus de développement durable dans la région. Il a permis aux pays a) d'élaborer des politiques, des programmes et des projets d'investissement et d'assistance technique en organisant l'octroi de prêts; b) de renforcer les capacités des institutions publiques et privées au moyen de la formation; c) de formuler et d'appliquer des stratégies pour lutter contre la pauvreté rurale; d) de mettre en oeuvre des politiques relatives à la condition féminine et au développement tenant compte des sexes; e) de promouvoir une agriculture viable grâce à une gestion avisée des ressources naturelles; et f) d'adopter des politiques inspirées du processus de libéralisation des échanges.

34. L'orientation du projet RUTA III a été différente de celle du projet précédent (RUTA II), depuis l'analyse et la formulation des politiques jusqu'à la mise au point des projets d'investissement; le projet a toutefois continué de mettre l'accent sur des questions régionales, comme le commerce, en facilitant les échanges dans la région et servant de pivot à la coopération en matière agricole. La mission d'évaluation a conclu que les objectifs du projet avaient été atteints de manière efficace et rentable. Le financement prévu pour la nouvelle phase portant sur trois années est de 4,6 millions de dollars.

C. Investissements sociaux

35. Le projet visant à atténuer la pauvreté en Amérique centrale et au Panama (RUTA Social) portant sur la période allant de juillet 1993 à juillet 1997 a bénéficié d'un financement total de 6 millions de dollars. Ce projet du PNUD a été exécuté par la Banque mondiale et financé par le PNUD, le Gouvernement japonais et la BID. L'OMS/OPS a participé à l'exécution du projet et fourni les services d'un conseiller aux fins de l'évaluation. Géré par une unité régionale reliée à des unités techniques nationales, le projet a aidé les pays à formuler des politiques et des programmes dans le domaine social et à développer les capacités nationales de gestion des programmes sociaux, en donnant la priorité à l'enseignement primaire, à la santé, à la nutrition et à l'augmentation des investissements de caractère social.

36. Le projet RUTA Social a contribué à renforcer les activités menées par les gouvernements, les équipes techniques et les organismes sociaux en promouvant la participation des équipes techniques nationales. Son caractère régional, les capacités techniques dont il a disposé ainsi que sa conception ont facilité l'élaboration de projets sociaux. Le projet RUTA Social a permis de participer à un certain nombre d'activités et le montant des ressources obtenues s'est élevé à 808,8 millions de dollars. Il a notamment joué un rôle dans le projet

concernant l'enseignement primaire en El Salvador, qui s'est caractérisé par une collaboration étroite entre la Banque mondiale et la BID et la participation d'équipes nationales; le plan d'action concernant le programme d'amélioration des services de santé au Guatemala, qui a permis d'obtenir un prêt de la BID; et l'élaboration de projets financés par des fonds d'investissement social au Honduras, au Nicaragua et au Panama. L'objectif du projet RUTA Social était également d'améliorer les capacités analytiques régionales dans le domaine social et a facilité la formulation des politiques grâce à des études et publications, à la diffusion d'informations pertinentes, à la création de bases de données et à des activités de formation. Des études sur l'efficacité des dépenses sociales ont été effectuées dans quatre pays en vue notamment de contribuer à la définition de politiques fondées sur des données empiriques. Les enseignements tirés du projet permettront de définir de nouvelles stratégies et activités de réforme sociale en Amérique centrale nécessitant une coopération internationale.

VI. GESTION ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DE L'ENVIRONNEMENT

37. Le PNUD appuie toute une gamme d'activités visant à protéger et à restaurer l'environnement en Amérique centrale. Il a adopté une approche intégrée tenant compte de la notion de développement durable qui prévoit la participation des secteurs de la société directement touchés ou intéressés par les problèmes liés à l'environnement. Un programme de coopération a été établi dans le cadre de l'ALIDES adopté lors du Sommet centraméricain pour l'environnement et le développement durable tenu à Managua en octobre 1994, qui a fait suite aux engagements pris lors du Sommet Planète Terre (Rio de Janeiro, Brésil, 1992), puis ratifiés par les pays de la région latino-américaine lors du Sommet des Amériques sur le développement durable (Santa Cruz de la Sierra, Bolivie, décembre 1996). L'organisme sous-régional de contrepartie pour les activités de coopération est la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD).

38. Les programmes appuient la prise en compte de l'environnement dans les politiques nationales et les programmes sectoriels ainsi que la mise au point de projets visant à conserver, régénérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles dans des secteurs spécifiques. Ces activités sont financées par le budget ordinaire du PNUD et par les gouvernements ainsi que par le fonds spécial du programme créé à cet effet, appelé Capacités 21, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) géré par le PNUD et la Banque mondiale avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

39. L'un des problèmes prioritaires pour les pays de l'isthme centraméricain dans le cadre de l'Alliance est la protection de la diversité biologique. On estime que la région méso-américaine, qui s'étend du golfe de Darién, en Colombie, à Tehuantepec, au Mexique, abrite 6 à 12 % de la diversité biologique mondiale. On s'efforce de créer un système de "couloirs" biologiques dans cette région qui voit sa diversité biologique diminuer rapidement du fait de la déforestation, de l'érosion des sols, de la destruction des ressources maritimes et côtières, de la pollution, de la chasse et du commerce illégal des espèces se trouvant dans les forêts. Conscients de ces problèmes, les sept chefs d'État de la sous-région sont convenus de promouvoir deux initiatives : l'établissement d'un fonds pour la nature et la création d'un système de zones protégées et de

"couloirs" biologiques dans tout l'isthme centraméricain. Le FEM a versé un capital d'amorçage d'environ 25 millions de dollars pour ces deux initiatives, en espérant mobiliser des ressources complémentaires pour la mise en oeuvre de programmes de développement durable. La BID a par la suite apporté près de 25 millions supplémentaires. Le programme a permis d'établir un cadre stratégique intégré visant à orienter les activités qui stimule et renforce les mesures prises à l'échelle nationale, éveille l'intérêt de la communauté internationale et facilite l'acheminement des ressources intérieures et extérieures.

40. Parallèlement à ces initiatives, le PNUD appuie les activités nationales financées par le FEM. Au Guatemala, le projet intitulé "Protection intégrale de la diversité biologique dans la région Sarstung-Motagua" a pour objet de créer un système de "couloirs" biologiques reliant neuf parcs nationaux dans une zone de 12 000 kilomètres carrés faisant partie du système méso-américain de couloirs biologiques. Le projet dont bénéficient les communautés quiché qui vivent aussi bien dans les zones-tampons que dans les zones protégées, est entièrement exécuté par des organisations locales. On s'efforce de promouvoir des pratiques économiques et solidement acceptables d'utilisation durable des forêts afin d'améliorer le niveau de vie de ces communautés. Le budget total est de 9,7 millions de dollars, dont 4,1 millions sont fournis par le FEM. Au Costa Rica, l'exécution du projet visant à assurer la gestion écologiquement viable de la péninsule d'Ossa (coût : 8 millions de dollars), dans le cadre du système national des zones protégées, se poursuit. Au Belize, la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement du littoral, d'un coût de 3 millions de dollars, visant à protéger les récifs de corail, qui renferment la plus vaste diversité biologique de l'hémisphère occidental, se poursuit également.

41. Au Belize, au Costa Rica, en El Salvador et au Guatemala, le FEM a approuvé des ressources à hauteur de 1,3 million de dollars afin de faciliter l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'action visant à conserver la diversité biologique et à identifier les principales sources de gaz à effet de serre. Ces stratégies et plans, touchant tant la diversité biologique que le changement climatique, représentent les principaux engagements pris par les gouvernements ayant ratifié les conventions mondiales signées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

42. En outre, grâce aux ressources provenant du capital d'amorçage de Capacités 21 complétées par des ressources fournies par les gouvernements eux-mêmes, le PNUD s'efforce d'aider les pays à intégrer dans leurs plans de développement les principes d'Action 21 adoptés à la Conférence. Il s'emploie à faire participer toutes les couches de la société à la mise en place de processus de développement durable. Trois pays exécutent des programmes de ce type : le Costa Rica, El Salvador et le Honduras. On espère qu'en 1997, des activités similaires démarreront au Guatemala et qu'un programme sera mis en oeuvre à l'échelle sous-régionale.

VII. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET CAPACITÉ DE GESTION

43. Le programme régional du PNUD a une structure administrative légère et décentralisée. Le Costa Rica joue un rôle de pivot et l'accent est mis sur les activités menées en collaboration afin de promouvoir autant que faire se peut

les échanges d'informations et la participation des organisations nationales à tous les niveaux, tant gouvernementales que de la société civile. Chaque projet régional est mis en oeuvre avec les fonctionnaires de contrepartie au niveau national et avec les organismes régionaux compétents. On s'efforce d'autre part, d'encourager au maximum la collaboration entre organismes des Nations Unies.

44. L'objet de la stratégie définie dans le programme régional est de renforcer les capacités des institutions nationales et régionales. C'est ainsi que les projets comprennent des activités ou éléments qui visent à : a) créer ou renforcer les capacités de prise de décisions par consensus; b) créer ou renforcer les capacités de gestion des processus de développement, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques; c) à améliorer les résultats et à créer la capacité d'entreprendre de nouvelles activités; et d) à améliorer l'efficacité des systèmes de gestion et d'information.
